

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.

- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

L'OBÉISSANCE DES JÉSUITES.

Nous donnons un nouvel extrait de l'écrit publié par le R. P. de Ravignan ; nous ne savons pas de meilleur moyen de faire connaître cet ouvrage admirable à ceux de nos amis et de nos adversaires de bonne foi qui ne l'ont pas encore lu. Nous disons nos amis, nos adversaires, car, Dieu merci, lorsqu'il s'agit des Jésuites, il s'agit de tout catholique sincère et dévoué ; notre cause ici-bas ne se sépare point de la leur : Nous sommes haïs de quiconque les hait, puissions-nous être aimés de quiconque les aime !

Le chapitre que nous allons reproduire traite de la loi d'obéissance imposée par saint Ignace à ses disciples et acceptée par eux. Après avoir entendu, sur les caractères de cette obéissance formidable, et M. Quinet, et M. Michelet, et tant d'autres, et tout récemment encore, à la tribune, les deux grands légistes de la Chambre des Députés, M. Dupin et M. Isambert, on ne sera pas fâché d'entendre à son tour le R. P. Ravignan : il est Jésuite ; cette loi dont les autres parlent, il la pratique tous les jours depuis vingt ans ; il doit la connaître un peu mieux que nos savants.

L'angélique sérénité, la charité céleste qui a constamment guidé la plume de l'illustre religieux, ne lui a pas permis de prendre un instant le ton de la polémique. Il parle de l'obéissance du moine et de celle du soldat, il se tait sur le reste : que n'aurait-il pas dit s'il avait voulu chercher des analogies et des contrastes ; s'il avait voulu examiner, par exemple, quelle sorte d'obéissance on exige des fonctionnaires, quel que soit leur rang, et fussent-ils même ambassadeurs, en certaines choses qui ne sont point du ressort de leurs fonctions, et qui ne regardent que leur conscience ? Nous affirmons que jamais aucun supérieur, dans aucun ordre religieux, n'exigea de ses moines (qui doivent cependant être morts à leur volonté et obéir comme le bâton que tient à la main un vieillard), rien de semblable aux prétentions qui ont révolté la dignité de l'honorable M. de Salvandy... et qui n'auraient pas révolté tout le monde dans les hautes sphères de l'État.

L'OBÉISSANCE.

J'achèverai l'analyse des Constitutions en donnant l'idée juste de la grande loi de l'obéissance. Elle est, j'en conviens, notre âme, notre vie, notre force et notre gloire. C'est ici le point capital de l'Institut et le point capital aussi des attaques. J'en parlerai avec la même simplicité et la même précision que des choses qui précèdent.

Voici les paroles de saint Ignace. Je les traduis littéralement :

« Tous s'étudieront à observer principalement l'obéissance et à y exceller... Il faut avoir devant les yeux Dieu, notre Créateur et Seigneur, à cause duquel on rend obéissance à l'homme. » C'est ce qui la justifie et l'ennoblit. Il ne faut pas que les cœurs soient ployés sous le joug de la crainte ; aussi le saint législateur ajoute : « Il faut apporter tous ses soins pour agir dans un esprit d'amour, et non avec le trouble de la crainte, *ut in spiritu amoris et non cum perturbatione timoris procedatur*... Dans toutes les choses auxquelles l'obéissance peut s'étendre avec charité (c'est-à-dire sans péché) soyons aussi prompts et aussi dociles que possible à la voix des supérieurs, comme si c'était la voix même de Jésus-Christ notre Seigneur ; car c'est à lui que nous obéissons dans la personne de ceux qui tiennent pour nous sa place... Portons-nous donc avec grande promptitude, avec joie spirituelle et persévérance à tout ce qui nous sera ordonné, renonçons, par une sorte d'obéissance aveugle, à tout jugement contraire : et cela dans toutes les choses réglées par le supérieur, et où il ne trouve point de péché. »

Ici se rencontre le mot célèbre et si souvent commenté : « Que chacun soit bien convaincu qu'en vivant sous la loi de l'obéissance, on doit sincèrement se laisser porter, régir, remuer, placer, déplacer par la divine Providence, au moyen des supérieurs, comme si on était un mort, *perindè ac si cadaver essent* ; ou bien encore comme le bâton que tient à la main le vieillard et qui lui sert à son gré. » Et le saint législateur, expliquant sa pensée, ajoute : « Ainsi le religieux obéissant accomplit avec joie ce dont il est chargé par le supérieur pour le bien commun ; certain par là de correspondre véritablement à la volonté divine, » bien mieux que si, sous l'inspiration du jugement propre, il faisait des entreprises au gré d'une liberté inconsidérée et quelquefois par les mouvements d'une volonté capricieuse.

Je voudrais qu'on relût attentivement ces paroles et qu'on tâchât de les bien entendre. On en a fait tant de bruit, et cependant on n'en a pas même compris le sens ; ou du moins on l'a étrangement altéré.

Je rendrai aux mots leur sens et à la bonne foi ses droits.

Et d'abord je rappellerai simplement que tous les ordres religieux sont liés

par le même vœu d'obéissance, que tous expriment et entendent de même la vertu d'obéissance.

Mais veut-on aller au fond même des choses ? Veut-on parler raison et principe ?

Qu'on cherche dans ses souvenirs ce qu'il y a de beau, de grand et de mieux apprécié parmi les hommes.

Serait-ce les magnificences de l'ordre parfait ? Et bien ! l'ordre est tout entier dans la juste subordination. Gravier vers un centre commun est l'ordre même dans la nature : mais c'est l'obéissance.

L'ordre et l'harmonie du corps humain sont aussi admirables : mais la tête commande.

La sagesse et la sûreté des vues sont précieuses et bien rares dans la conduite des affaires. Mais la sagesse de l'homme, dit quelque part Fénelon, ne se trouve que dans la docilité. Le vrai sage est celui qui agrandit sa sagesse de toute celle qu'il recueille en autrui. Cela est juste.

Un homme est seul avec lui-même ; il se fie à ses propres idées et s'affranchit de tout conseil : il n'a plus ni sagesse ni prudence.

Le religieux est donc vraiment sage ; car pour lui le supérieur est par état le conseil, l'appui, la raison d'un père. Voyez encore une famille paisible et bien réglée ; l'âme de sa prospérité, n'est-ce pas la subordination et l'obéissance ?

Mais je dois poser ici le grand principe ; il n'est point sans doute du domaine étroit de la philosophie humaine ; il appartient à la foi. Qu'on la suppose ici, du moins pour un moment, si on est assez malheureux pour ne la pas avoir.

Quel est donc le sens de l'obéissance du Jésuite et, pour parler plus juste, de tout religieux, sans exception ? Le voici au point de vue de la foi, le seul pratique et vrai en cette matière :

Dieu, dans sa providence surnaturelle et spéciale, a établi au sein de l'Eglise un genre de vie et de perfection évangélique dont le vœu d'obéissance est le fondement et le caractère essentiel.

C'est à Dieu même que le religieux voue son obéissance ; Dieu l'accepte, et s'oblige ainsi en quelque manière à diriger et à gouverner par une autorité toujours présente les actions de celui qui veut et qui doit obéir.

Dieu vit, Dieu agit, et il préside dans l'Eglise aux fonctions de tout le corps, et surtout aux fonctions de la hiérarchie. Cette hiérarchie, divine et non humaine, constitue, approuve, inspire les règlements et les supérieurs des ordres religieux : en sorte que l'obéissance de chacun de leurs membres, par une vue de foi certaine et pure, doit remonter à l'autorité de Dieu même.

J'obéis à Dieu, non à l'homme : je vois Dieu, j'entends Jésus-Christ lui-même dans mon supérieur : telle est ma foi pratique, tel est le sens de mon vœu d'obéissance et des règles qui l'expliquent. Laissez donc l'homme, sa servitude ou sa tyrannie ; laissez-moi ; j'obéis à Dieu, non à l'homme. Et maintenant élevons-nous ; il y a là une théorie magnifique. Elle est surnaturelle et divine : mais cela ne nuit à rien. Le supérieur commande avec la conscience de l'autorité qui vient de Dieu ; l'inférieur obéit avec la conviction de l'obéissance qu'il doit à Dieu. Le supérieur vit de la loi ; l'inférieur vit de la foi.

Il vous plaît, à vous, de retrancher la foi ; vous éteignez le flambeau d'où vient ici toute la lumière, et vous nous jugez en aveugles à travers les ténèbres qui sont votre ouvrage.

Non, il n'y a ici qu'un seul principe, principe absolu et souverain qu'il faut envisager, et hors duquel on déraisonne nécessairement en matière d'obéissance religieuse : Dieu reconnu, Dieu respecté dans les supérieurs.

Et après tout, qu'y a-t-il donc de si étrange ?

Saint Ignace a beaucoup insisté sans doute sur la vertu et la perfection de l'obéissance ; mais il n'a rien dit de plus fort, ni même d'aussi fort que les autres fondateurs de sociétés religieuses : et c'est ce qu'un examen sincère ne devait pas laisser ignorer à ceux qui nous ont attaqués.

Saint Ignace nous permet d'adresser toujours aux supérieurs nos humbles représentations, après avoir consulté Dieu dans la prière ; nous permet de leur manifester avec respect nos sentiments contraires aux leurs ; et dans cette langue de modération et de prudence qu'il savait si bien parler, il eut devoir tempérer le conseil de l'obéissance aveugle (*cava quodam obedientia*) là où les autres, tous les autres, l'imposent avec une rigueur qui n'admet point de ménagement, avec une étendue qui ne connaît point de limites.

Saint Benoît, ce patriarche de la vie religieuse en Occident, lui dont les disciples ont enrichi l'Europe, et à qui les lettres et les sciences doivent la conservation de leurs plus beaux trésors; saint Benoît, dont l'esprit plana longtemps sur d'innombrables générations pour les civiliser et les instruire; saint Benoît, instituteur de la vie monastique, ordonna textuellement à ses disciples d'obéir dans les choses même impossibles: on comprend que c'est ici l'écho de la parole évangélique; on peut le voir dans la préface de ses règles et dans les chapitres 5 et 68.

Saint Ignace n'ignorait pas le mystère de cette sainte témérité qui s'en remet à Dieu du soin de transporter les montagnes pour faire éclater les triomphes de la foi; mais il n'en a point laissé la leçon par écrit.

Saint Ignace exhorte à se laisser porter et regir par la *divine Providence*, comme si on était un mort *perinde ac si cadaver essent*. Cette image n'est pas de lui, il l'a prise évidemment du grand et admirable saint François d'Assise. Cet homme si extraordinaire, si puissant et si doux, auquel il fut donné de réaliser tant de merveilles, qui vint montrer à la terre l'évangile vivant de la pauvreté et de la croix dans un apostolat si beau et si vrai, saint François d'Assise ne regardait comme réellement obéissant au rapport de saint Bonaventure, autre lumière éclatante du moyen-âge, que celui qui se laissait toucher, remuer, placer, déplacer sans aucune résistance, comme un corps sans vie, *corpus exanimé*. Il exprimait la même pensée à peu près encore dans les mêmes termes lorsqu'il disait son sentiment à ses religieux en les instruisant sur l'obéissance: "Ce sont des morts que je veux pour disciples, non des vivans, *mortuos, non vivos, ego meos volo*, et Cassien, longtemps avant lui, s'était servi de cette énergique image pour exprimer la perfection de l'obéissance.

A continuer.

L'abondance des matières nous a empêché jusqu'à présent de reproduire l'excellent article suivant que nous tirons du *Castor*. Mais comme le retard ne lui a rien oté de son mérite, nous espérons que nos lecteurs ne le verront pas sans intérêt.

REVUE DE L'ANNÉE 1843.

Situation politique.—*Revue de la session.*—*Ce que sont les grandes affaires.*—*Progrès social.*—*Québec et Montréal.*—*Sinistres.*—*Les miracles de la vapeur.*—*Nécrologie de 1843, Sir Charles Bagot, M. Dufresne, etc.*—*Résumé.*

S'il est vrai que les années passent vite et semblent de plus en plus courtes à mesure qu'on avance dans la vie, et qu'aux vieillards dont l'existence est vide et monotone elles ne paraissent plus que des semaines, il n'en est plus de même à l'égard du genre humain considéré dans son universalité; pour lui, à mesure qu'il vieillit, les années sont devenues plus longues et plus remplies d'événemens; elles sont aujourd'hui des siècles, car une année voit maintenant s'accomplir des combinaisons et des révolutions politiques qui auraient fait autrefois la grande affaire de plusieurs générations.

Dans la petite sphère où s'agitent et tourbillonnent les destinées de notre jeune pays, chacune des dernières années a été marquée par quelque événement important. Depuis 1830, le Bas-Canada a essuyé deux pestes, deux insurrections et trois dictatures. Il a vu deux grandes époques d'agitation constitutionnelle, a été jugé par deux grandes enquêtes de la mère-patrie, a vu suspendre d'abord et puis détruire sa constitution, et son sort s'unir à celui d'une autre province; a reçu l'inauguration, d'abord ironique, puis sérieuse d'un système de gouvernement jusqu'alors inouï dans les colonies anglaises; a été régi par trois différens ministres plus ou moins responsables, et sous toutes ces diverses modifications de l'état social, a essuyé une avalanche de lois telles que son digeste ne le cède en barbarie, en contradictions, en absurdités, en obscurités à celui d'aucun des plus vieux peuples du monde.

Sans flatterie, l'année qui vient de s'écouler peut se louer d'avoir ajouté en bonne part aux complications, au *toku-bohu* de notre politique et de notre jurisprudence. La position où elle nous a laissés, quoique moins terrible, est peut-être plus dangereuse que celle où nous étions en 1837, lorsque la population française tiraillée par ses anciens chefs politiques, en deux sens contraires, ne savait ni quelle voix écouter, ni quelle doctrine préférer. L'époque actuelle, par-là même qu'elle est moins tranchée, n'en est que plus difficile. Rien ne tarde la marche de la liberté et le progrès moral des nations comme ces temps de scepticisme, d'irrésolution et d'apathie, où l'esprit humain est tenté de se demander à lui-même ce qu'il veut et ce qu'on veut de lui. Pour les peuples, le doute et la défiance d'eux-mêmes et de leurs gouvernans est pis que la certitude de l'oppression, quand ils ont en même temps la certitude de leur énergie. Mieux vaut la persécution que la mystification; mieux vaut un combat acharné qu'une trêve menteuse et perfide.

Après avoir marché à la suite d'hommes à juste titre populaires dans les voies d'une opposition honnête et vigoureuse, nous nous trouvions, au commencement de l'année dernière, rendus avec ces hommes sur un terrain politique libre et qu'on aurait cru inviolable; mais, tandis que nous nous disposions à nous y établir à notre aise, voilà que la terre manque sous nos pieds, que nos hommes d'état disparaissent dans la vie privée, et qu'avant la fin de l'année il ne reste plus au pouvoir qu'un seul nom dans lequel nous puissions avoir quelque confiance.

Cette confiance en lui, devons-nous la pousser jusqu'à l'ingratitude envers ceux qui n'ont combattu que pour nous et contre leurs intérêts? Devons-

nous la pousser jusqu'à donner gain de cause à une intrigue qui nous a jeté les mots équivoques aux oreilles comme on jette du sable dans les yeux? Assurément non. D'un autre côté devons-nous exagérer, envers le vieux martyr de la liberté, la défiance jusqu'à l'insulte?

Devons-nous faire de ce qui, en prenant acte des protestations officielles et non officielles du gouverneur et de son confident intime, n'est après tout qu'une argutie, une chicane, devons-nous en faire un véritable chisme politique? Devons-nous être si pressés de recommencer une troisième lutte constitutionnelle avec toutes ses chances, ses péripéties, ses catastrophes? Non, assurément; et cela est possible, nous devons l'éviter. Mais, que faut-il donc faire et que faut-il dire? N'avons-nous pas raison d'avancer que l'époque actuelle est une époque de doute et d'irrésolution, la pire de toutes les époques?

Heureusement, elle ne sera pas longue! Ou M. Viger appaisera les difficultés qui se sont rencontrées sur le chemin du gouvernement responsable et alors il fera rappeler au pouvoir les hommes qu'un malentendu en avait éloignés; ou, lui, il découvrira qu'on veut réellement tromper le peuple et se jouer de sa patience, et alors il jettera à un gouvernement meilleur ses titres et ses parchemins au visage et reviendra de lui-même se placer au poste où il a si longtemps, si noblement combattu. Alors l'Angleterre verra qu'elle n'y gagnera pas plus à refuser aux Canadas-Unis ce qu'elle avait refusé à chacun d'eux, et que rien n'ayant ces deux provinces, elle a cru résoudre le problème du despotisme elle s'est lourdement et cruellement trompée. L'une ou l'autre de ces choses arrivera plus promptement qu'on ne le pense, car il y aurait folie à toujours différer des explications qui perdent tout leur mérite en vieillissant; et si M. Viger suivait une autre conduite, les malédictions sous lesquelles s'écraserait la fin de sa belle carrière, la coupe d'amertume et de déception qu'il aurait à vider, seraient si amères qu'il y aurait cruauté de notre part à lui en donner seulement un avant-goût.

Voilà pour la position politique où nous a laissés l'année 1843. Mais en moins, tandis que nos ministres étaient au pouvoir, ont-ils pu remédier aux vices de notre législation?

Leur a-t-il été donné de faire disparaître beaucoup de mauvaises lois pour leur en substituer d'excellentes? Malheureusement, leurs cœurs patriotiques doivent gémir sur le peu de bien qu'il leur a été donné d'accomplir, et quel qu'aient été leur courage et leur volonté, beaucoup de choses, même dans ce qu'ils ont fait, seraient à refaire. Leur préoccupation a toujours été si grande sur les questions politiques proprement dites qu'il leur en est peu resté pour les choses pratiques. La législation a été d'ailleurs tellement tiraillée en tous sens par l'esprit de parti durant l'enfancement de nos lois, qu'elle n'a pu mettre au jour que des mesures informes et rachitiques. Nous allons les détailler comme preuve de notre avancé, et comme la dernière a bien été l'époque la plus intéressante de l'année 1843, pour bien en faire la revue nous allons faire aussi celle de la session.

La judicature a été d'abord le point de mire de tous les hommes plus ou moins engagés dans le trafic de la légalité. Et il faut avouer que ceux-là ont en effet une influence assez redoutable dans le pays pour qu'un ministre et des législateurs bien élevés aient tout d'abord pensé à eux; seulement on s'est tellement pressé cette fois-ci de voir à leurs intérêts qu'on a agi tout à fait sans leur participation, au moins pour ce qui est du barreau de Québec. Celui de Montréal a été, assure-t-on, sinon officiellement et en masse, du moins privé et individuellement consulté.

Maintenant, le travail que le ministère en présenté aux chambres sur ce sujet était-il parfait? Les ex-ministres eux-mêmes, si on leur posait cette question, répondraient négativement. Mais est-il meilleur que le système existant ou plutôt mourant? Beaucoup de gens en doutent et lui font parler un bien triste compliment. La cour d'appel est la même sous un autre nom, que celles que nous avons depuis Lord Durham, les juges de Montréal revisant les jugemens de ceux de Québec et vice versa. Sans un homme courageux qui s'est opposé à cet abus, nous aurions eu quelque chose de pis encore; les juges de Québec revisant les jugemens des juges de Québec et les juges de Montréal revisant aussi les leurs. La cour de circuit, c'est la cour de district revêtue d'un nouveau costume et débarrassée du *fee fund*, mais embarrassée du commissaire des banqueroutes. Nos hommes d'état ont donc fait comme nous faisons souvent, nous autres journalistes: ils ont fait du neuf avec du vieux. Tout ce que nous aurons de plus à l'avenir, c'est deux termes de la grand'cour à Québec et une petite cour dans chaque paroisse qui se souciera de nommer dans son sein un polype d'une espèce aussi dangereuse.

Nous ne dirons rien de la nouvelle loi des enrégistremens sinon que tous nos confrères ont recommandé aux possesseurs d'hypothèques d'enregistrer avant qu'elle ne soit en opération. C'est là un trait monumental et qui vaut des volumes sur la grande amélioration qu'on nous a donnée.

La loi des banqueroutes forme une grosse masse d'imprimé auquel nous avons eu peur de toucher; nous croyons que les lois meilleures ne sont pas toujours les plus longues, et que l'ennui seul aura empêché les hommes compétents de disséquer le bill Draper et d'en médire comme du reste. Mais laissons-le entrer en opération et l'on aura encore probablement une nouvelle preuve de l'impossibilité absurde qu'il y a de remonter pièce à pièce, comme on veut le faire ici, ce grand échafaudage qu'on appelle le code civil.

La loi d'éducation, celle du notariat, celle des municipalités sont retirées, toutes tremblantes dans leurs cartons, au bruit de la grande querelle qui s'est élevée entre les ministres et le gouverneur. Puissent-elles, par un heureux

sonneil, réparer leurs forces et revenir vigoureuses et bien portantes sur la scène orageuse de la législation!

La loi contre les processions de partis a défilé tête levée devant les trois branches de la législature, tandis que celle des sociétés secrètes a été mise au secret dans un des portefeuilles qui se rendent rarement devant Sa Majesté. La dernière de ces lois était bonne en principe; la première pourrait être bien tyrannique dans son application; et ceux qui les ont introduites toutes deux, s'ils ne remontent pas au pouvoir, pourraient bien un jour se repentir de cette besogne-là.

Une des lois les plus importantes qui aient été passées et à laquelle le journalisme a fait trop peu d'attention, c'est celle qui doit protéger l'agriculture au moyen d'une taxe sur les produits des Etats-Unis. Cette loi aura pour effet, en écartant la concurrence américaine, de faire payer plus cher au Bas-Canada certains produits qu'il consomme au-delà de sa propre production. Québec en particulier se refusa-t-il de cet inconvénient par le bénéfice du transit des produits exportés en Angleterre? C'est ce que les deux avocats qui représentent cette ville au parlement ont peut-être trouvé difficile à résoudre.

Tels ont été cependant les résultats positifs et législatifs de la session: mais toutes ces grandes et importantes mesures que nous venons de mentionner en si peu de mots, n'ont pas été l'objet des méditations les plus absorbantes de nos législateurs. Ils les ont toutes repassées au galop à peu près comme nous venons de le faire, acceptant les unes telles qu'on les leur représentait, discutant les autres par forme, et laissant les meilleures dans les oubliettes du cabinet. Organiser l'éducation, la judicature, les municipalités, le notariat, l'enregistrement, bagatelle que tout cela! Mais décider lequel de Montréal, de Québec, ou de Kingston sera la métropole, dire qui nommera ou qui sera nommé aux emplois lucratifs: voilà les grandes choses et les grandes questions! Voilà les affaires de localité et de personnalité pour lesquelles on s'échauffe, on se passionne tout à son aise, sur lesquelles on fait d'interminables discours, sur lesquelles on voit de sempiternelles résolutions, qui très-souvent ne servent à résoudre que très-peu de chose.

Eh bien! puisqu'ainsi va le monde, puisqu'ici comme ailleurs les intérêts matériels de localité, et les affections personnelles qui très-souvent ne sont que d'autres intérêts matériels revêtus de chair et de peau, sont l'objet des plus fortes préoccupations; laissons, nous-aussi, les grands événements généraux pour ne nous occuper que d'un point de vue local, d'un fait que nous venons de mentionner, et qui, pour nous Québécois, marquera d'une manière bien fatale l'année 1843. La décision relative au siège du gouvernement est un arrêt définitif contre les justes titres que la vieille capitale pouvait offrir. Nous n'avons même pu nous empêcher de sourire en lisant le titre d'un pamphlet publié après la confirmation par le cabinet de St. James du vote des chambres, et dans lequel l'auteur cherchait à rompre après un coup de lance en faveur de Québec, auquel personne n'avait songé pendant le combat que Montréal et Kingston s'étaient livré dans le parlement. Ce n'est pas que les arguments du pamphlet fussent mauvais, ni qu'ils fussent mal développés; mais a-t-on jamais vu que les droits pesassent quelque chose en politique à côté des exigences? Est-ce qu'un fait à demi accompli comme celui-là, quelque injuste qu'il soit dans son individualité, s'il rentre dans un plan arrêté et calculé, pourrait être dérangé pour de simples raisons de justice ou de sens commun?

Pauvre Québec! son sort n'est maintenant que trop fixé. Il a eu beau observer strictement toutes les convenances, se montrer loyal, honnête, paisible; il en a été de lui comme de vertueuses et sages vieilles auxquelles on préfère tous les jours d'imprudentes, d'agaçantes, de bruyantes petites coquettes! Pourtant il fut une époque où l'on était bien aise de trouver la bonne ville et sa citadelle et ses vieux murs. Mais des jours plus tranquilles sont venus, et comme dans la romance du *Mari jaloux*:

La peur s'enfuit et l'amour avec elle.

Suite et fin au prochain numéro.

CORRESPONDANCE.

M. L'EDITEUR,

Au milieu de la tourmente où la politique vous entraîne nécessairement, à une époque de nouvelles dissensions, dont le moindre mal est d'assombrir l'avenir du Canada, permettez-moi de fixer une minute votre attention sur un sujet où se rattache la grande question du bonheur des peuples, *la religion*.

Un peuple religieux et éclairé aime à se reposer de ses fatigues polémiques, où les passions jouent ordinairement le grand rôle, pour jouir du spectacle qu'offre la religion dans son culte extérieur. Ainsi les pieuses cérémonies de la semaine sainte ont dû faire diversion aux questions de haute politique qui agitent si péniblement les esprits, pour qu'ils ne s'occupassent que des mystères que célèbre le catholicisme dans le temple de deuil religieux.

À vous de dire le magnifique spectacle qu'ont offert les églises de votre cité, seulement qu'il me soit permis de parler succinctement des exercices de la grande semaine dans un village assez modeste, Terrebonne, où les paroissiens ont rivalisé entre eux de sentimens religieux et philanthropiques.

D'abord, le jeudi saint, si à la gravité de l'office du matin qui prédisposait aux chants onctueux du soir, l'on ajoute le spectacle attendrissant du lavement des pieds, vos larmes eussent coulé en voyant douze beaux enfants, dont le plus jeune à peine âgé de six ans, pénétré de la piété du mystère, faisait

de cette intéressante petite troupe, une scène délicieuse; vous eussiez été ravi de l'élégance du reposoir, formé des plus gracieux ornemens de nos dames, où la perle se mariait admirablement à l'or et aux rubis des joyaux. L'obscurité de la nuit figurait à merveille ce qui se passa lors de la mort du Sauveur: aussi se pénétrant du sujet, l'orchestre a su exprimer et la rage toute puissante des juifs et la douleur profonde de Marie, et la confession mystérieuse du Centenier.

Le vendredi saint, la passion a été prêchée au peuple dans la même obscurité, et l'église ne recevant aucune lumière extérieure représentait les catacombes où nos dévanciers dans la foi méditaient avec douleur sur le mystère de la croix! À quatre heures le chemin de la croix s'est fait avec une imposante solennité.

Le samedi saint, les cérémonies du feu nouveau, le chant des prophéties, la bénédiction du cierge pascal, etc., semblaient présager une fête nouvelle, une époque dans le monde moral et religieux; aussi l'aurore suivante a-t-elle amené le feu brillant que le Seigneur dans la sagesse de ses conseils éternels a fait pour la bonheur des nations. Aussi, Terrebonne s'est-elle réjoui, car il n'a rien eu à envier aux gracieuses cérémonies de votre cité! les offices ont été tout à la fois graves et joyeux, imprimant à l'âme de ces sentimens exquis qu'il n'est donné qu'à la pensée de concevoir et de désirer!

Le chant a été exécuté avec un accord et une harmonie qui fait honneur surtout à l'excellent prêtre qui perfectionne si bien à la gloire de Dieu, une science si proprement nommée le langage des dieux. C'est frapper agréablement à l'oreille du dilettanti..... que lui dire que la messe de M. Dumanti et plusieurs morceaux choisis du père Lambillot ont été chantés avec autant de justesse que d'onction.

Oh! si je ne craignais de blesser la modestie de l'estimable organiste dont la fleur à calice d'or et d'azur est le type parfait! Je parlerais de la délicatesse du toucher, de l'assurance, du jeu, du goût exquis, des talens admirés de l'estimable demoiselle qui, nouvelle Cécile, dédie ses instans de loisir au culte de la musique, pour l'honneur de la religion, j'allais dire imprudemment et l'enivrement des amateurs!

Un superbe pain-béni fut offert à la messe par plusieurs notables: quatre enfans, ou plutôt quatre anges couronnés de fleurs, accompagnaient le pain-béni aux accens gradués de l'orgue. Inutile d'ajouter que la collecte a été abondante; d'autant plus qu'elle fut faite par une de ces jeunes canadiennes dont les charmes égalent la modestie.

La belle fête fut terminée par un cantique de triomphe merveilleusement adapté à la solennité de Pâques. Durant le salut, une nouvelle collecte fut faite au profit des pauvres, et les riches—ah—et les riches ont donné avec enthousiasme, comme s'ils eussent voulu payer à Dieu dans la personne des pauvres, les pieuses et douces émotions créées par la splendeur des cérémonies religieuses.

F. X. V.

Terrebonne, 9 avril 1844.

BULLETIN.

Manuel de Tempérance.—Retraite aux Etats-Unis.—Nouvelles diverses.

Nous avons lu, non sans beaucoup de satisfaction et de consolation même, le *Manuel ou règlement de la Société de Tempérance dédiée à la Jeunesse Canadienne*, par M. C. Chiniquy, Ptre. Curé de Kamouraska, dont nous avions accusé la réception dans notre avant dernier numéro. C'est une petite brochure de 158 pages aussi précieuse qu'elle est courte. Si l'on doit regarder comme les premiers bienfaiteurs du genre humain, ceux qui font connaître et démontrent jusqu'à l'évidence non seulement les causes de la pauvreté, des crimes, de la dégradation, des désordres et des calamités d'un peuple, mais encore les moyens faciles d'y remédier, certainement M. Chiniquy pourrait être placé au premier rang parmi nous. Il est certain que le plus grand fléau du Canada c'est l'ivrognerie ou l'usage des boissons fortes. Cette vérité ne souffre aucun doute, surtout quand on a lu la petite brochure dont on vient de parler. Mais M. Chiniquy ne s'est pas borné à montrer la vérité et la grandeur du mal, il y fait voir encore que la Tempérance Totale en est aussi l'unique remède, et que pour cela elle doit être générale. C'est pourquoi, après avoir démontré par toutes sortes de raisons, que les boissons fortes ne sont d'aucune utilité à l'existence humaine, pas plus que les remèdes dont on ne se sert que très-rarement; après en avoir fait connaître les dangereux effets sur la santé, avoir réfuté tous les prétextes et les sophismes par lesquels on cherche ordinairement à se dispenser d'entrer dans la société de tempérance; après avoir décrit par les images les plus touchantes et les exemples les plus terribles, les lamentables infortunes et les épouvantables tragédies que le vice infâme de l'ivrognerie déroule sans cesse sous nos yeux, il conclut par cette vérité aussi importante qu'indubitable: que, quoiqu'ex-soi ce ne soit qu'une faute de gourmandise de prendre deux ou trois verres de boisson forte par jour, cependant, à raison du danger de tomber dans l'ivrognerie, comme l'expérience ne l'approuve que trop souvent, à raison du scandale des faibles, à raison de l'impossibilité de détourner autrement que

par un concours unanime ce fléau dégradant de la société, il devient en quelque sorte nécessaire pour tout bon chrétien de s'enrôler dans l'association de tempérance totale. Pour nous, nous étions déjà convaincu de cette vérité et nous croyons que tous ceux qui liront le Manuel de Tempérance de M. Chiniquy, ne pourront s'empêcher de la reconnaître. Nous croyons donc que c'est rendre un véritable service au pays que de seconder par tous les moyens possibles les louables efforts de l'Apôtre de la Tempérance en Canada et surtout de répandre dans nos campagnes le manuel que sa charité, son zèle pour la gloire de Dieu, le salut et le bonheur de ses frères, viennent de lui inspirer.

Nous voyons avec plaisir que nos voisins des États-Unis s'occupent aussi à donner des retraites spirituelles aux laïcs. Baltimore vient d'en donner un exemple. Nous espérons qu'il sera imité. Huit prêtres étaient constamment occupés à entendre les confessions et quelques fois il y en avait jusqu'à douze. Le résultat en a été des plus satisfaisants. Un grand nombre de négligens qui depuis longtems semblaient avoir abandonné ou du moins entièrement oublié leur devoirs religieux, sont entrés en eux-mêmes et paraissent être revenus de leurs égaremens avec des sentimens et des démonstrations qui ne laissent aucun doute sur la sincérité de leur conversion et de leur promesse.

L'assemblée pour fixer le premier jour de l'élection a eu lieu hier à midi sur la Place d'Armes. Il y a eu plusieurs discours prononcés de part et d'autre. L'assemblée était nombreuse. Il y a eu peu de désordres quoi qu'il y ait eu quelques coups d'échangés. Nous craignons fort que ce ne soit que le prélude de scènes déplorables. Car il n'y a plus de doute que l'élection ne soit fortement contestée. C'est mardi prochain, le 16, qu'elle commencera.

On nous a informé que les membres de la Société canadienne de Tempérance avaient pris une détermination qui leur fait honneur. Il a été résolu, dit-on, que personne ne s'engagerait à prendre une part active dans les démêlés qui pourraient avoir lieu à l'occasion de la prochaine élection. Quelques-uns mêmes, dit-on, sont partis de la ville pour se soustraire aux sollicitations qu'on pourrait leur faire à ce sujet. Espérons que la conduite des membres de l'association de tempérance sera imitée, et qu'on n'aura pas la douleur, cette année, de voir des Canadiens, d'ailleurs respectables, s'avilir jusqu'à figurer parmi les *bullies* pour une malheureuse pièce d'argent.

Hier, un charretier canadien refusa de louer sa voiture pour transporter des manches de hâches destinés aux assommoirs de *hustings*; voilà qui est bien encore.

Le fleuve paraît entièrement libre devant la ville.

Le *Journal de Québec* a publié dans son dernier numéro un discours tout à fait sensé sur le caprice, le ridicule, la gêne, la tyrannie, et l'inconstance des modes, prononcé devant la *Société de discussion* de la même ville. Nous espérons que la religion fera écho et que la réforme sur ce point ne tardera pas à se propager. Les généreux efforts et la piété sincère qui distinguent maintenant surtout les premières familles de la société, nous font espérer qu'elles ne tarderont pas à donner le bon exemple en cela comme en tout le reste. Il est toutefois consolant de voir que ce caprice mondain commence à fatiguer les personnes réfléchies et qu'elles désirent en être délivrées. Comme cette matière ne peut manquer d'intéresser nos lecteurs, nous reproduirons ce morceau aussitôt que possible.

La question de la liberté d'enseignement, en France, est plus agitée que jamais. L'épiscopat en masse a réclamé contre un nouveau projet d'ins-truction de M. Villemain. De toutes parts les catholiques signent des pétitions pour la liberté de l'enseignement, organisent des comités et prennent une attitude ferme et imposante. Cependant M. Villemain n'en paraît que plus actif et plus animé à presser l'adoption de son projet injuste et tyrannique. Il faut que l'Université, malgré l'appui et les secours qu'elle reçoit du gouvernement, soit bien persuadée de sa défaite en permettant au clergé seulement la liberté d'enseignement, pour se hâter de monopoliser ainsi l'éducation au moyen d'une loi inique et au mépris des vœux et des besoins d'une majorité aussi considérable que la population catholique de France.

On peut voir aujourd'hui dans nos colonnes l'occupation de Taïti (1) par le contre-amiral français, M. Dupetit-Thouars. Cette acte du contre-amiral

paraît avoir été censuré par son gouvernement quo la presse française censu-re à son tour presque unanimement. Cette désapprobation de la conduite de M. Dupetit-Thouars, par le ministère français, paraît avoir été inspirée par les réclamations du cabinet de St. James, et c'est ce qui paraît chatouiller si fortement les journaux français. Ce qu'il y a de certain c'est que Robert Peel a fait passer une note au cabinet français pour se plaindre de la conduite du contre-amiral et de l'occupation de Taïti.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

Œuvre de la Maison du Cœur-de-Marie, en faveur des jeunes filles pauvres.—S'il est nécessaire de créer des asiles aux malheureuses jeunes filles victimes des passions, combien n'est-il pas utile de tendre une main charitable à celles qui, pures encore, trouveraient dans leur faiblesse et les dangers du monde une occasion de chute! Telle est la noble pensée qui a créé la maison du *Cœur-de-Marie*, fondée sous les auspices de Mgr. de Janson, évêque de Nancy et de Toul. Là sont recueillies et les jeunes filles privées de leurs parents, ou qui, plus à plaindre encore, ne recevraient d'eux que de mauvais exemples; et celles que les maisons religieuses, administrées par des commissions civiles, sont forcées de jeter dans le monde, dont elles ignorent les dangers, à l'âge de 18 ans, exposées par là même à de tristes naufrages. De jeunes enfans y sont admises; des filles de service sans place, munies de bonnes recommandations, y trouveront un asile momentané. Toutes y sont occupées à des ouvrages variés, tels que la couture en linge, celle de robes, le blanchissage des dentelles, la broderie, la tapisserie, etc.

Un an seulement s'est écoulé depuis que cette maison a été établie, et Dieu a daigné la bénir au-delà de toute espérance. Toutes les jeunes filles admises sont devenues par leur conduite la consolation des dames pieuses qui ne cessent, sous l'invocation du cœur de la plus tendre des mères, de leur prodiguer des soins tout à fait maternels.

Pendant cette année, malgré de lourdes charges, et sans autres ressources que la confiance en la Providence, au milieu de cette opposition si pénible que l'œuvre de Dieu rencontre même si souvent jusque chez les personnes les plus pieuses, les dames de la société qui s'y sont consacrées ont pu faire face à toutes les dépenses, toujours sur le point de manquer, toujours secourues à tant par Celui qui, jetant un regard de bonté sur la multitude dont il était suivi, disait: *Ils n'ont point de pain*, et employant sa toute-puissance en leur faveur, faisait un miracle pour les nourrir.

Maintenant, le premier bâtiment, fort peu considérable, est devenu insuffisant. Les malades ne peuvent y recevoir les soins convenables, faute d'infirmier. On est obligé de se borner à n'accepter qu'un très petit nombre de sujets, quoique beaucoup se présentent. Le produit de la quête sera employé à élever un étage.

D'après cet exposé, l'on comprendra que ce n'est pas une nouvelle charge imposée à la charité; c'est une aumône que l'on demande une fois pour toutes, et qui sera reçue avec une vive reconnaissance. Le pauvre n'a que des prières à offrir en échange du bien qu'on lui fait, mais sa prière est toute puissante sur le cœur de Dieu.

Les personnes qui voudront bien secourir les jeunes filles du *Cœur-de-Marie* seront mises tous les jours sous sa protection spéciale par une prière faite en commun après la messe, et chaque semaine le chapelet sera récité pour elles par toute la communauté.

Sans doute il existe déjà une multitude de bonnes œuvres, mais pourrait-on s'en plaindre! N'est-ce pas la charité qui a sauvé la France! Combien de familles n'a-t-elle pas conservées! Combien d'autres que le luxe a perdues; et que l'aumône a enrichies! Donnez donc, et Dieu vous rendra au centuple; lui qui est *fidèle dans ses promesses*, il s'y est engagé par serment; donnez, vous qui souffrez: faire le bien est la seule jouissance qui soulage toujours le cœur du bienfaiteur malade et malheureux; donnez, donnez encore, vous qui êtes heureux, plus tard viendront les jours d'épreuves, et l'aumône est un ami qui n'abandonne jamais, car c'est elle qui nous ouvre le ciel.

Un sermon de charité, en faveur de l'Œuvre, a été prêché le 12 février, à deux heures, dans l'église de la Madeleine, par Mgr. l'archev. de Bordeaux.

—Dimanche, 25 février, le R.P. de Ravignan a ouvert le cours des conférences du carême. Ce nombreux et sympathique auditoire qui a excité, l'année dernière, les basses jalousies de quelques professeurs débauchés, l'orateur chrétien l'a retrouvé tout entier, toujours prêt à recevoir de sa bouche éloquentte les austères et douces leçons de la religion. Faire connaître le rôle de la raison selon l'enseignement de l'Eglise, exposer ses droits et en même temps ses devoirs, tel est l'objet des conférences de cette année. Prochainement nos lecteurs en recevront une analyse fidèle, avec de nombreux fragments textuellement reproduits.

—Lundi prochain, 26 février, une assemblée de charité aura lieu dans l'église de Saint-Sulpice, à deux heures et demie précise, en faveur de l'Œuvre pour le noviciat préparatoire des Frères des Ecoles chrétiennes.

Après le sermon, prêché par le R.P. Ravignan, Mgr. l'archevêque de Paris donnera la bénédiction du Saint-Sacrement.

Le noviciat préparatoire est l'école normale des Frères; c'est le seul moyen de perpétuer et d'étendre les services qu'ils rendent aux enfans des artisans et des pauvres; leur institut compte aujourd'hui 432 établissemens, divisés en 2209 écoles, où 183,800 élèves, tant enfans qu'adultes, reçoivent

(1) Taïti ou Otaiti est la principale des îles de la société, situées dans l'Océan Pacifique au 15^e de latitude méridionale; à peu-près mi-chemin entre l'Isthme de Panama et la Nouvelle-Hollande. La plupart des habitans de cet archipel, ont embrassé le christianisme. Pomaré en est la reine. Il y a environ 130,000 habitans.

vent le bienfait de l'instruction ; ce bienfait est tellement reconnu, qu'il est réclamé sur tous les points du royaume. 148 villes ont fait des demandes auxquelles on ne peut satisfaire ; 859 Frères pourraient être à l'instant utilisés. C'est pour répondre à de tels besoins que les secours sont indispensables, car le noviciat n'a été et n'est jusqu'à présent soutenu que par les seules ressources de la charité privée. Les vocations ne manquent pas ; chaque jour les Frères sont dans la dure nécessité de refuser les sujets qui se présentent ; mais ce qui manque, encore une fois, ce sont les secours pécuniaires.

—Une ordonnance, insérée au *Bulletin des Lois*, autorise la publication des bulles d'institution canonique de Mgr. Jolly au siège métropolitain de Sens ; de Mgr. de Roussellet au siège épiscopal de Séz ; de Mgr. Debelaz à celui de Troyes ; et de Mgr. Doney à l'évêché de Montauban.

ALLEMAGNE.

—Les progrès du catholicisme dans les cinq parties du monde sont comparés les trophées de Miltiade, qui ne laissaient pas dormir Thémistocle. Le protestantisme, en Allemagne, en a perdu le sommeil, et donne, en ce moment, une double preuve de son réveil.

Deux phénomènes, qu'avec dépit les protestants observent dans la vitalité propre à la foi catholique, les désolent ; parce qu'ils en sentent la prépondérance sur tout ce qu'ils déblâtent sur les erreurs et sur les superstitions qu'ils imputent à l'Eglise catholique ; ce sont les magnifiques institutions nées en France, pour la propagation de la foi, et celle des sœurs de la charité. C'est donc à ces deux principales institutions du catholicisme qu'ils prétendent s'attaquer, pour les imiter, comme fait l'ange des ténèbres quand il tente d'emprunter les splendeurs des anges de lumière.

Au jour anniversaire de la mort du célèbre roi de Suède, Gustave-Adolphe, que la politique et les subsidés de la France avaient appelé en Allemagne pour la défense du protestantisme aux bois, qu'elle-même combattait chez elle, et qui, depuis, l'a dotée d'une révolution qui la tourmente encore, une association s'est formée, à Francfort, pour le soutien des soi-disant églises protestantes, partout où elles peuvent manquer de moyens pécuniaires pour pourvoir à leur prétendu culte et soudoyer des ministres. Il n'est point ici, comme on le voit, question d'envoyer au loin de ces héroïques missionnaires, également prodiges de leurs sœurs et de leur sang, et que la foi catholique seule est capable de produire. Le protestantisme n'a garde d'élever si haut et de porter si loin ses ambitieuses prétentions. Le seul but que se propose la société gustave-adolphienne, c'est de recueillir quelques sommes d'argent, pour empêcher quelques agrégations protestantes de mourir de leur belle mort, c'est-à-dire d' inanition doctrinale, faute de trouver quelques prétendus pasteurs qui, assez grassement soldés pour entretenir femmes et enfants, veuillent bien rompre à des ouailles indifférentes et inattentives le pain de leur propre parole ; car, suivant leur principe vital, ils n'oseraient dire que c'est la parole de Dieu qu'ils annoncent.

Cette association cependant a paru si importante aux princes protestants de l'Allemagne, que successivement ils y adhèrent, et que, indépendamment des exhortations qu'ils adressent à leurs peuples pour les porter à s'y agréger, ils souscrivent pour des contributions annuelles. Mais comme cette institution a paru aux catholiques des contrées rhénanes, où elle a pris naissance, une manifestation hostile, dans son principe, à leur Eglise, ils font en travail d'une association pareille, avec la différence toutefois qu'elle prendra pour patron quelque saint personnage, célèbre par sa charité, et non un prince étranger à l'Allemagne, et qui n'y a paru, à la tête de sa fanatique armée, que pour la couvrir de sang et de ruines.

La cour de Prusse, toute pieuse, comme on sait, vient d'ouvrir à la charité protestante une autre carrière. Après avoir étudié et admiré dans les hôpitaux de Cologne, les charitables prodiges qu'y opèrent les Filles de Saint-Vincent de-Paul, après avoir même laissé entrevoir le désir de les voir établies à Berlin, le Roi, modifiant sa pensée primitive, a imaginé de greffer sur le tronc vermoulu du protestantisme prussien un rejeton de l'arbre catholique. A cet effet il vient de rétablir dans ses Etats l'ordre du Cygne, fondé, il y a quatre siècles, par un margrave de Brandebourg, et qui était trop connu en Allemagne pour avoir pu y tomber en oubli. Ce n'est point, dit l'édit royal publié le 31 décembre dernier, comme ordre de chevalerie qu'il doit être considéré, mais comme une agrégation de personnes de tout sexe et de toute religion, à laquelle sera dévolu le monopole des dons et des intentions charitables, de manière à pouvoir les co-ordonner et les reliaer en un seul faisceau, pour en disposer suivant son bon plaisir. Toutefois, la première opération à laquelle il lui est prescrit de donner ses soins, l'établissement d'une maison-mère, pour l'instruction de personnes du sexe qui voudraient se vouer au service des malades. Bien que les catholiques puissent, comme tous autres, être admis dans l'ordre du Cygne et concourir à ses œuvres, la maison des Sœurs doit être évangélique (les catholiques, comme chacun sait, n'ont rien de commun avec l'Évangile), c'est à dire que toutes devront appartenir à l'Eglise nationale fondée par le feu roi.

Cette institution a causé à Berlin plus de surprise que d'admiration. Il n'est personne qui ne sache que cette résidence royale est le Gomorrah de l'Allemagne ; et faire germer dans le fumier morne de la capitale du Brandebourg le lys de la virginité chrétienne ou seulement de la chasteté virgine ne paraît un problème de difficile solution. Comment, d'ailleurs, organiser une société féminine à laquelle on pourra bien prescrire une règle imposée par le prince, mais qui, n'ayant pas pour levier le principe de rigoureuse obéissance que

produit le *vœu*, ne peut sérieusement lier la résistance de la pensée ni commander la soumission du cœur ?

Ce sont, en vérité, d'étranges personnages que les scribes du protestantisme ! Ils voient, ils admirent même les prodiges moraux qu'opère la foi catholique ; mais, volontaires aveugles, ils les attribuent à des institutions conçues par l'intelligence humaine, sans la puissante assistance d'en haut et indépendamment de la consécration qu'elles reçoivent du dépositaire des clefs du royaume. Tant de déconvenues qu'éprouve sans cesse l'art malveillant de l'imitation protestante, ne peuvent les éclairer ; ils reviennent à l'œuvre, la recommencent sans cesse, et ne peuvent s'expliquer pourquoi ce qui a tant de succès dans l'Eglise-mère, ne peut en avoir dans ses filles rebelles. *O cæcus hominum mentes !*

SUISSE.

—Une église a été fondée et érigée à Kollo, ville du diocèse de Lausanne. La nouvelle paroisse, ayant épuisé ses dernières ressources pour faire face à une partie des frais de ce premier établissement, M. le curé de Kollo est allé à Paris pour en appeler à la charité des fidèles. Déjà M. le curé Desgenette, ayant recommandé cette œuvre à la munificence chrétienne de l'archiconfrérie qu'il préside, en a obtenu, en une seule quête, près de 1,400 fr.

Berlin.—L'almanach des Adresses de cette année contient, pour la première fois, l'annonce d'une association formée pour la propagation de la philosophie hégélienne, sous la présidence de M. Macheineke, pasteur de l'Eglise évangélique, c'est à dire officielle du royaume. Cette société tient ses séances régulières tous les quinze jours, et quelquefois plus souvent. Les objets de ses délibérations, ainsi que ses résolutions, consignés dans des procès-verbaux très détaillés, deviennent la matière des publications du journal philosophique de la société, dont le premier volume doit paraître à la grande foire de Pâques, à Leipsick. Il faut espérer, dit à ce sujet une feuille allemande, que ce congrès philosophique, auquel sont appelés tous les adeptes de doctrines de Hégel, développera une activité qui convaincra le monde que cette philosophie est devenue une puissance capable de produire de grands et salutaires effets. Or, la base de cette philosophie est de nier Dieu, en se le regardant comme le produit d'une cause, sans personnalité, sans conscience d'elle-même, et dont le développement successif s'est personifié dans l'homme ; en sorte que toute théologie ne doit plus être que l'*anthropologie*, et que l'histoire du premier être se transforme en rigoureuse *anthropologie*, c'est à dire en un culte que l'homme se rend à lui-même. Que peut-on penser du christianisme de la Prusse et du nord de l'Allemagne, où de si affreuses doctrines comptent des millions d'adeptes, lorsqu'une société qui se forme pour exercer son apostolat, place à sa tête un pasteur dit évangélique, qui depuis longtemps, est décoré du prédicat de conseiller au consistoire supérieur de l'évangélisme prussien, et qui, présidant aux obsèques du père de cette philosophie, s'est écrié sur sa tombe : Hélas ! notre CHRIST est mort !

INDE.

— On nous communique l'extrait suivant d'une lettre de M. Luquet missionnaire, datée du 30 novembre 1843 :

« Mgr. Roger, qui se trouve en ce moment à Velour, y baptise un assez grand nombre de gentils ; en voilà plus de vingt baptisés depuis peu de tems. Il attribue ces conversions en grande partie à la protection du Cœur immaculé de Marie. Il a établi tout récemment l'archiconfrérie à Velour, où 660 personnes, s'y sont fait inscrire le dimanche même où la cérémonie eut lieu. La semaine suivante, dix païens ont été amenés à la foi d'une manière tout extraordinaire ; il en a été de même d'une ancienne catholique mariée à un protestant, et qui, par suite de cette alliance, avait renoncé à toute pratique de religion depuis nombre d'années ; elle a amené avec elle sa fille protestante comme son père, et qui va embrasser le catholicisme ; on espère aussi que le père ne tardera pas à imiter cet exemple. D'autres gentils en assez grand nombre se préparent aussi à recevoir le baptême, et Mgr. Roger est plein de confiance en ce Cœur immaculé de Marie, qui, semblable à celui de son divin Fils, a tant aimé les pécheurs. »

EGYPTE.

—Mahemët-Ali, pacha d'Egypte, vient de donner aux Lazaristes français, un vaste terrain et beaucoup de matériaux pour élever un collège.

NOUVELLES POLITIQUES.

IRLANDE.

— On écrit de Dublin en date du 11 février : « On annonce que M. O'Connell a préparé une lettre qu'il adressera au clergé catholique d'Irlande, pour lui recommander d'exhorter à l'obéissance et au respect des lois les fidèles, pour qu'ils ne se laissent pas emporter par les événements dont Dublin est le théâtre. Ce document sera publié demain. On annonce qu' aussitôt que le verdict sera rendu, les avocats des prévenus formeront opposition au jugement en se fondant sur des nullités de procédure. Le cinquième chef d'accusation, sur lequel les prévenus ont été déclarés coupables, est le plus grave, ce chef est ainsi conçu : « Conspiration pour provoquer la désaffection entre les sujets de S. M. la reine et l'Irlande. »

Voici dans quels termes le *Standard* rend compte du verdict du jury dans l'affaire d'O'Connell, que nous avons annoncé hier.

Premier chef. *Non coupables.*

Second chef. *Idem.*

Troisième chef. D. O'Connell, R. Barrett, C.-G. Duffy, coupables.
 Quatrième chef. D. O'Connell, J. O'Connell, T.-M. Ray, J. Gray, T. Steele, C.-G. Duffy, R. Barrett, coupables.
 Cinquième chef. D. O'Connell, T.-M. Ray, T. Steele, C.-G. Duffy, T. Tierney, coupables.
 Sixième chef. Non coupables.
 Septième chef. D. O'Connell, J. O'Connell, T.-M. Ray, T. Steele, R. Barret, C.-G. Duffy, J. Gray, coupables.
 Huitième chef. Non coupables.
 Neuvième chef. Non coupables.
 Dixième chef. D. O'Connell, T. M. Ray, J. Gray, T. Steele, C.-G. Duffy, R. Barret, coupables.
 Onzième chef. Non coupables.

Ainsi le jury a déclaré M. Daniel O'Connell coupable sur cinq chefs ; M. John O'Connell sur deux chefs ; M. Ray sur trois chefs ; M. Barret sur quatre chefs ; M. Steele sur quatre chefs ; M. Duffy sur cinq chefs ; le docteur Gray sur trois chefs et M. Tierney sur un chef.

Sur six chefs de prévention, les jurés n'avaient pu tomber d'accord. En conséquence, ils ont été renvoyés dans la chambre de leurs délibérations.

Ce dernier fait, rapporté par le *Standard*, est à remarquer. On sait que après un délai, de la durée duquel le tribunal est juge, le jury ne peut pas tomber d'accord, l'affaire est renvoyée à une autre session.

Dans le cas présent, l'ajournement équivaldrait à l'abandon pur et simple du procès.

On lit dans le *Morning-Post* :

« Un de nos sténographes, qui est parti de Dublin dimanche, à minuit vient d'arriver. Un bateau à vapeur et un convoi spécial du chemin de fer avaient été mis à sa disposition. Il nous a apporté l'importante nouvelle qu'avant son départ de Dublin, le jury avait rendu un verdict de culpabilité sur plusieurs chefs d'accusation ; mais que, n'ayant pas résolu diverses questions, sur l'observation du juge Crampton, le jury était rentré en délibération pour rendre un verdict de culpabilité ou de non-culpabilité sur tous les chefs de l'accusation. Le jury n'ayant pas terminé avant minuit, la Cour s'était ajournée jusqu'à lundi matin, et les jurés étaient restés en délibération.

« Les chefs d'accusation sur lesquels le jury a statué comprennent les faits les plus graves imputés aux accusés, tels que conspiration pour créer la désaffection dans l'armée pour obtenir un changement dans la constitution du pays, par l'intimidation et le déploiement des forces physiques ; enfin, pour déverser le mépris sur les tribunaux royaux, en instituant des cours arbitraires. »

Au moment où le jury venait de rendre son verdict, une foule immense était réunie sur la place du Palais, à l'intérieur et aux environs. Dès que le verdict fut connu, la foule poussa des cris affreux. Le peuple paraissait en proie à une vive agitation. Néanmoins, on ne craint pas que l'ordre public soit troublé.

Avant la clôture des débats de l'affaire O'Connell, M. l'attorney-général a exprimé un vif regret de s'être exprimé en termes un peu amers sur le compte de M. Fitz-Gibbon ; il a déclaré qu'en caractérisant le délit de conspiration il avait été loin de sa pensée d'attaquer indirectement Fitz-Gibbon, dont il estimait au plus haut degré le talent et le caractère privé. Ces paroles font assurément honneur à l'attorney-général.

Une lettre de Londres dit que l'opinion générale, dans les cercles politiques, est que M. O'Connell sera condamné à un emprisonnement dont on fixe le maximum à deux ans ; mais on ajoute que le gouvernement laissera la sentence sans exécution et que M. O'Connell demeurera parfaitement maître de sa personne. Le ministère a cherché à se procurer une arme dont il pût user si les circonstances devenaient graves, mais son intention n'est pas de pousser les choses à bout, et l'attitude prise par l'Irlande durant les débats, fait juger que cette modération ministérielle sera dans le fond de la prudence et de l'habileté.

Une visite d'O'Connell à l'Anti-corn-Law-Lague. — Le bruit ayant couru que M. O'Connell assisterait et même porterait la parole à une réunion de l'Anti-corn-Law-Lague, les environs du théâtre de Covent-Garden présentaient un des spectacles les plus imposants dont nous ayons jamais été témoins. Des masses considérables de curieux obstruaient toutes les portes et les avenues conduisant à la salle. Vers cinq heures, au moment de l'ouverture des portes, 4 à 5,000 personnes se pressaient de toutes parts pour entrer dans le théâtre et voir M. O'Connell. Les portes s'ouvrirent, la foule se rua à l'intérieur, et en un instant la salle fut comble. Un grand nombre de personnes munies de cartes arrivèrent vers cinq heures, mais il leur fut impossible de trouver place. Les voitures se suivaient sans interruption, absolument comme lorsque Sa Majesté honore le théâtre de sa présence. A sept heures, on voyait placardés sur les murs ces mots : « La salle est pleine. » Un peu plus tard, la foule augmentant au dehors on fut forcé d'ouvrir les portes. Les curieux, qui attendaient au dehors l'arrivée de M. O'Connell, furent bien déçus quand on sut qu'il était entré presque incognito dans la salle.

Voici, d'après le *Morning-Chronicle*, ce qui s'est passé dans cette grande réunion :

On remarquait avant l'ouverture de la séance une grande affluence de curieux dans la salle. Le bruit s'était répandu que M. O'Connell se présenterait dans la réunion ; on voyait dans la salle plus de dames que de hommes.

Le président a prononcé d'abord un discours dans lequel il a félicité l'association des progrès qu'elle avait faits,

M. O'Connell entre dans la salle, et aussitôt des applaudissements éclatent de tous côtés.

M. le Président Il n'est pas étonnant que M. O'Connell se présente dans cette réunion ; il a toujours assisté aux réunions de la ligue qui ont eu lieu à Manchester. Nous l'avons remercié de l'appui qu'il a donné au parlement à la motion de M. Villiers. Néanmoins, je le remercie de nouveau aujourd'hui, au nom de l'association, de l'appui constant qu'il a donné aux principes de la liberté du commerce.

M. O'Connell. (Applaudissements.) Qu'il me soit permis, Messieurs, d'abord, de vous remercier de l'accueil bienveillant que vous m'avez fait. Je trouverai difficilement des expressions pour vous témoigner toute ma gratitude, qui est d'autant plus vive, que je me trouve dans une position spéciale. La langue irlandaise contient une foule de mots pour exprimer des sentiments affectueux, mais la voix d'un séraphin ne trouverait pas de mots assez énergiques pour exprimer le sentiment de joie et d'enthousiasme dont je suis pénétré. Bien que j'aie résolu de me placer sur un terrain neutre relativement à la question concernant la loi des céréales, je dois cependant faire mention de certaines circonstances qui tendraient à prouver que le duc de Buckingham et le duc de Richmond ont pensé qu'ils conspiraient ; ils sont allés trouver une sorcière blanche (white-witch), nommée miss Platt, dans le temple, et lui ont posé cette question : Sommes-nous des conspirateurs ? La sorcière a répondu : Non, vous n'êtes pas des conspirateurs. Les gens haut placés par leurs titres et leurs rangs ne conspiraient pas ; il n'y a de conspirateurs que dans les classes inférieures. (On rit.)

Pendant je ne conseillerais point aux deux nobles ducs de faire juger de l'autre côté du canal la question de savoir s'ils sont ou non conspirateurs. (Rires.)

L'Irlande applaudira à l'accueil que j'ai reçu, et s'il est un sentiment qui puisse égaler la générosité de la nation anglaise, on ne le trouvera que dans la reconnaissance enthousiaste du peuple irlandais.

(Ici, l'orateur entre dans de longs développements sur l'influence que les lois des céréales exercent sur les populations de l'Irlande. Il soutient que l'on trouverait difficilement des expressions pour caractériser d'une manière exacte l'injustice des lois des céréales qui consacrent, au détriment des pauvres, un monopole au profit des riches.)

M. O'Connell termine ainsi son discours :

Dans cette question l'Irlande est pour vous de cœur et d'âme, Messieurs, (applaudissements) ; elle a toujours été pour vous, et ce qui le prouve, c'est la popularité dont jouit le député de Rochdale, qui, longtemps avant d'être élu, professait les principes de la liberté de commerce dans son pays natal ; oui, l'Irlande est avec vous, Messieurs, et quand on saura en Irlande quelle réception vous m'avez faite ce soir, mes concitoyens éprouveront une grande joie. (Toute l'assemblée se lève et félicite M. O'Connell.) — Non, Messieurs, ces applaudissements ne resteront pas enfermés dans cette enceinte ; ils retentiront dans la métropole, et les vents de l'est les porteront dans l'Irlande. On les entendra sur les rives du noble Shannon ; ils se mêleront aux flots du Nor, du Suir et du Barrow, et rapporteront en réponse l'assurance que le peuple irlandais ne souffrira pas que ses concitoyens d'Angleterre soient réduits à mourir de faim pour que les monopoles s'enrichissent.

Le temps approche où l'opinion publique triomphera de l'injustice ; car ceux qui veulent maintenir cette injustice, pourraient tout aussi bien essayer d'arrêter le flux de l'Océan que de s'opposer au progrès de votre cause. (Applaudissements.) Autrefois un tyran se rendit au bord de la mer et lui ordonna de s'arrêter ; les flots entraînaient l'idiot. Nous n'avons pas besoin de renverser celui qui veut prolonger l'injustice dont nous nous plaignons, contentons-nous de lui mouiller les pieds. (Rires et applaudissements réitérés.) Le progrès de la grande cause est tel qu'il ne laisse aucun doute sur le succès. Quel pays du globe pourrait faire ce que vous avez fait, l'an dernier, en faveur de cette cause ? Vous avez recueilli 50,000 l. st. (1,250,000 fr.), somme plus grande que le revenu de deux ou trois princes souverains d'Allemagne. (Rires.) Cette année, vous souscrivez pour 100,000 livres, et l'an prochain, s'il est nécessaire, vous doublerez la somme et vous vaincrez. (Applaudissements.)

SUÈDE

— Les dernières nouvelles de Stockholm qu'on ait reçues à Paris sont du 27 janvier. A cette époque, le royal malade se trouvait à peu près dans le même état que la veille. Du reste, des accidents de même nature, accompagnés des mêmes symptômes, s'étaient manifestés plusieurs fois déjà, à de grandes distances, dans le cours de la longue carrière de ce monarque.

SYRIE.

— Des correspondances, à la date du 20 janvier, font une peinture affligeante de l'anarchie qui continue à désoler cette malheureuse contrée ; des vexations inouïes pèsent sur les Maronites ; il n'y a plus ni justice, ni administration, ni commerce, et, pour ne pas mourir de faim, le paysan est obligé de cultiver son champ le fusil à la main. Il est difficile, avec un tel état de choses, qu'une insurrection ne soit point à la veille d'éclater dans le Liban.

TURQUIE.

— On mande de la frontière de Turquie, 27 janvier : « La dernière conspiration qui a eu lieu en Serbie a eu pour objet d'assassiner le prince et de renverser le gouvernement. Suivant le courrier serbe du 20 janvier, plusieurs des amis de la liberté avaient entretenu une correspondance secrète avec des personnes qui étaient restées sur la rive gauche du Da-

nube. On forma le plan de renverser le gouvernement, et l'on commença à exciter le peuple à la révolte.

«Le moine Malenti se rendit dans le cercle de Graïna et de Semendria, mais dans ces deux cercles il fut trahi par les gens qu'il a voulu corrompre.

«Ayant été arrêté, un d'eux dénonça un nommé Slanicha, qui, de son côté, dénonça l'ex-capitaine du cercle Minia. Ce dernier indiqua un certain nombre de personnes impliquées dans la conspiration. Les conjurés seront prochainement jugés par un tribunal composé de cinq présidents, et en appel par le tribunal de Belgrade. Le prince Alexandre a ordonné de traiter avec douceur les conjurés. Au moment de l'arrestation, le peuple voulait les lapider.»

TAÏTI.

—Nous trouvons dans le *Moniteur* la déclaration suivante, qui concorde d'une manière fâcheuse avec les protestations qui viennent d'être faites dans le parlement anglais contre l'établissement français à Taïti :

«Le Gouvernement a reçu des nouvelles de l'île de Taïti, en date du 1er au 9 novembre 1843 :

«M. le contre-amiral Dupetit-Thouars, arrivé dans la baie de Papeiti le 1er novembre, pour exécuter le traité du 9 septembre 1842, que le Roi avait ratifié, a cru devoir ne pas s'en tenir aux stipulations de ce traité, et prendre possession de la souveraineté entière de l'île. La reine Pomaré a écrit au Roi pour réclamer les dispositions de traité qui lui assurent la souveraineté intérieure de son pays et le suppliant de la maintenir dans ses droits. Le Roi, de l'avis de son conseil, ne trouvant pas, dans les faits rapportés, de motifs suffisants pour déroger au traité du 9 septembre 1842, a ordonné l'exécution pure et simple de ce traité et l'établissement du protectorat français dans l'île de Taïti.»

Cette note, en dépit de son air réservé, est fort claire, fort précise, et surtout fort grave. M. le contre-amiral Dupetit-Thouars est désavoué, et le pavillon français va cesser de flotter sur l'île de Taïti. Nous avons malheureusement appris à ne guère compter sur l'énergie du gouvernement dans la direction de nos affaires extérieures, et cependant nous ne nous attendions pas à cet acte de faiblesse, à cette évidente et triste reculade. Le silence du *Moniteur* et des feuilles ministérielles nous étonnait, car il révélait d'étranges hésitations ; mais nous ne pouvions penser que ces hésitations auraient pour résultat le désaveu de la mesure vraiment politique prise par M. Dupetit-Thouars.

Le *Moniteur* prétend ou plutôt insinue que, par le rétablissement pur et simple du protectorat, la France va se retrouver à l'égard de la reine Pomaré dans la même situation qu'à l'époque de notre premier établissement à Taïti. C'est une erreur. En effet, si la reine Pomaré et les peuplades soumises à son autorité ne supportaient qu'avec peine notre domination alors qu'elles devaient croire que nous étions disposés à la maintenir fermement, il est probable qu'elles ne puiseront pas un grand respect pour nous, une grande confiance en notre force et notre volonté dans le blâme infligé à la conduite de M. Dupetit-Thouars, conduite provoquée, justifiée, nécessaire, on se le rappelle, par le refus de la reine Pomaré d'arborer le pavillon français. Le protectorat, comme il avait été établi par le traité du 9 septembre 1842, pouvait nous suffire et garantir notre influence ; mais ce même protectorat succédant à une prise complète de souveraineté, n'est plus qu'une déception. Et d'ailleurs n'est-il pas certain que les difficultés de toutes sortes qui avaient décidé l'amiral Dupetit-Thouars à déposséder la reine Pomaré se reproduiront plus vives, plus tenaces et plus graves du moment où il sera démonté qu'on n'a rien à craindre de notre colère ni de nos menaces ?

Enfin, ce qui donne surtout à ce désaveu une portée fort grave, c'est le moment où il est publié. Il semble vraiment que le ministère, d'abord irrésolu et inquiet, ait été décidé à prendre cette détermination, plus contraire encore à notre dignité qu'à nos intérêts, par les protestations insolentes que la conduite de l'amiral Dupetit-Thouars a inspirées aux journaux anglais et à certains membres de la Chambre des Communes. Nous n'approuvons pas ceux qui, de parti pris, reprochent au gouvernement de faire d'incessantes concessions à l'étranger ; mais en présence d'un fait semblable, nous sommes tentés de croire que cette accusation n'est que trop souvent fondée.

BRIGITTE.

SUIVE.

Il y avait sept chevaux dans la maison, on en vendit trois ; on forma à côté d'un beau salon, dont Joseph ne put admirer qu'une fois les magnificences ; on supprima les dîners de famille que le vieux Lagache donnait souvent en l'honneur de quelques étrangers ou capitaines de navires qu'il recevait à leur passage à Bordeaux. Mme. Lagache rompit du même coup avec certaines familles de négociants dont elle ne se souciait plus de rendre les politesses ; elle enferma pour longtemps les services d'argentiers, les bijoux de famille, dans des armoires secrètes où elle gardait précieusement des poupées, des rideaux donnés autrefois à sa fille, et jusqu'à des dragées du baptême de son dernier enfant. Quant aux objets qu'elle estimait le moins, comme des tabatières de son mari, un billard placé à la campagne, et d'autres meubles, elle les vendit ; elle s'arrangea si bien que la maison ne coûtait rien. L'hiver on brûlait des douves et des cercles de vieux tonneaux ; les armoires, bien fournies de linge, n'étaient plus à renouveler de longtemps. Quant au service, Mme. Lagache trouvait moyen d'en mettre le plus gros à la charge des ouvriers de la cave ; pour le surplus, elle prenait une fille de la campagne,

qui ne restait jamais plus d'un mois pour mille sujets qui ne manquaient pas de se présenter ; aucune de ses servantes ne pouvaient vivre avec elle. Durant les intervalles, Mme. Lagache et sa fille les remplaçaient à merveille. Voici quelle était à peu près la règle ordinaire de la maison : Mme. Lagache, un peu apoplectique, se levait assez tard, vers huit heures, et demeurait emhéguinée de ses coiffes de nuit, son premier soin était de veiller aux apprêts de son déjeuner, pour lequel on lui apportait chaque jour de la Prade le lait, les œufs, les légumes qu'il fallait. Cela explique un détail à peine croyable, mais pourtant exact ; c'est que Mme. Lagache échangeait à peine une pièce de cinq francs chaque mois. La matinée se passait dans les divers soins du ménage remplis par la servante et Brigitte. Cependant Mme. Lagache rajustait ses faux cheveux et changeait sa coiffe de nuit pour un bonnet natal à haute garniture, qui rappelait la paysanne. On n'avait pu la décider à quitter ce bonnet, et elle s'était contentée d'y ajouter quelques ornements ; ensuite elle allait, venait, suretait, car, si elle se réservait des cachettes inaccessibles, rien au contraire dans la maison ne lui était caché. C'était elle qui entretenait sous main le mauvais état des portes et des serrures. Elle connaissait à une guenille près la garderoie de sa servante et celle de ses commis, dont elle se permettait de visiter les malles ; il ne se faisait rien de secret dans la maison qu'on ne la vit surgir tout à coup, prononçant à peine le soin de cacher son espionnage par quelque feinte gauche, et j'uisant de toute son âme du trouble des délinquants s'il y avait lieu. C'était ainsi qu'elle avait chassé un nombre infini de servantes, mis au jour quantité de misérables intrigues et répandu la terreur parmi les gens de la maison. Souvent soupçonnant des noirceurs dont elle était capable, elle avait maintenu contre de pauvres domestiques, à propos de pareilles misères, les accusations les plus graves et les plus calomnieuses. Ce système de haute inquisition ne s'arrêta que devant ses fils, qui, parvenus à l'âge d'homme et placés à la tête de la maison, lui avaient inspiré quelque chose de la crainte qu'elle éprouvait devant leur père.

On dînait à deux heures, selon la coutume des anciennes maisons de la ville. Après le dîner, toujours très-frugal, Mme. Lagache mettait ses lunettes, et s'occupait à reprendre des torchons ; Brigitte allait jouer au jardin, abandonnée à son âge comme elle l'était à six ans, sachant à peine lire et rendre. Les fils allaient aux affaires de la maison ; on soupa le soir avec une salade ; ils ne paraissaient pas le plus souvent à ce repas, ils allaient au café, et on ne les revoyait plus que le lendemain.

Le soir, Mme. Lagache, en été sur son canapé, dans l'hiver, au coin du feu où brûlaient des copeaux de bois de la tonnellerie, causait avec la servante, qui travaillait familièrement auprès d'elle, ou avec quelque voisine, en compagnie d'un chien de l'espèce dite *carlin*, gras et court, qui hurlait sans fin à chaque coup de marteau frappé à la porte. Quelquefois, en rentrant, l'un des fils apportait à Brigitte du sucre ou des massépains ; Mme. Lagache disait aussitôt qu'il fallait les garder, et elle allait les serrer dans son armoire, où souvent ils se moisissaient.

Voilà dans quelle maison tomba Joseph, venant de Paris, tout préparé à un grand accueil et à de grands divertissements : on devine ce qui dut s'ensuivre de deux parts. L'arrivée de Joseph parut une charge très-grande ; cependant, on ne changea rien au train de la maison, il en résulta pour lui d'étranges étonnements : le père était qu'on ne lui avait pas encore parlé, connaissant sa position, de sa mère, ni de tous les arrangements convenus par lettres. Il réfléchit ensuite qu'il vivait à Paris, dans sa pauvreté, avec infiniment plus d'agrément, de commodités véritables et de luxe même qu'on ne vivait en cette maison, dont la fortune s'élevait, disait-on, à 60.000 francs ; il songea aux soins de sa mère, à mille douceurs qu'ils se procuraient, à certaines petites dépenses qu'ils faisaient en-semble sans scrupule, et qui eussent passé, chez Mme. Lagache, pour des prodigalités déraisonnables : il n'oublia point dans le tableau le cher abbé, le bon M. Desnoyers, et les larmes lui vinrent aux yeux.

L'heure du dîner s'approchait tandis qu'il continuait sa promenade. Brigitte vint lui dire, en lui sautant au cou, qu'on allait se mettre à table. Quand il entra pour prendre place, il remarqua que la bouteille, soit par hasard, soit autrement, se trouvait placée à l'autre bout de la table, comme il ne pouvait plus boire à sa soif, il faillit étouffer.

Après le souper, les cousins s'en allaient au café. Joseph, jusqu'alors n'avait osé les suivre, par égard pour sa tante et pour sa cousine, qui demeuraient seules. Ce soir là, comme on lui offrait une partie de billard, il essaya de se lever.

—Tu veux nous quitter ? dit Mme. Lagache ; reste donc, tu nous tiendras compagnie. On ne peut pas voir un moment ce garçon-là.

Joseph retomba sur sa chaise. Une voisine vint qui traita avec Mme. Lagache de la manière d'accommoder des légumes sans beurre et sans huile. Cette femme avait trouvé des expédients prodigieux pour faire la cuisine sans les principaux éléments. Mme. Lagache l'honorait d'une estime particulière. Joseph se levait, suretait, feuilletait un petit atlas de volumes usés sur le coin de la cheminée. C'étaient la *Journée du Chrétien*, un volume déparcellé d'*Hyppolite comte de Douglas*, un *Guide du Voyageur en Angleterre*. Il lisait quelques lignes d'un almanach, allait regarder les images pendues au mur, et la petite Brigitte, qui ne le perdait pas de vue sans qu'il y prît garde, courut à lui en disant :

—Eh ! essayez-vous donc, mon cousin, vous ne restez jamais en place.

Elle l'entraîna vers une chaise et l'y poussa.

—Essayez-vous là, à côté de moi, reprit-elle en appuyant sur chaque mot,

avec une petite moue souriante ; puis, lui prenant les mains entre les siennes :—Vous avez l'air de vous ennuyer, contez-moi une histoire, vous devez en savoir. Paris est-il bien beau ?

Joseph se mit à sourire tristement, ému par la cordialité naïve de cette enfant.

—Allons, contez-moi une histoire.

Joseph entama une histoire de voleurs qu'il interrompait en riant à toute nuance sans parvenir à déranger l'extrême attention de Brigitte, qui, l'œil fixe ; la bouche ouverte, réprimant à peine un sourire, le tirait à chaque instant par la manche en disant :—Après?... après?... Méchant, ne riez pas.

La voisine se retira, mais il fallut rester encore une heure ou deux à causer en attendant dix heures, Brigitte se souvint qu'on devait bassiner le lit de son cousin, qui n'était pas remis de ses fatigues. Mme. Lagache dit : "C'est vrai, je l'avais oublié ; c'est que la bassinoire est en mauvais état. Nous allumerons du feu."

On n'en parla plus au moment de se retirer. Joseph dissimula son humeur. Rendu dans sa chambre, il fut obligé de la ranger un peu lui-même ; on avait à peine fait le lit et balayé le carreau. La négligence méridionale, si choquante pour un étranger, n'avait pas manqué de surprendre désagréablement un garçon si méticuleux. En ôtant son gilet, quelque monnaie roula de sa poche ; il compta les écus de réserve qu'il portait précieusement dans sa ceinture de cuir. Il y manquait déjà vingt francs. Ces calculs le ramenèrent naturellement aux motifs de son voyage, dont on ne lui parlait pas, et, frémissant à l'idée de voir s'épuiser ses dernières ressources, il résolut d'entamer lui-même ce chapitre et de demander à sa tante ce que l'on comptait faire de lui ; du moment que cette affaire lui vint à l'esprit sous la forme d'une négociation, son cœur se serra, il n'osa plus chercher à deviner qu'elle en pouvait être l'issue.

Comme il n'avait ni étudié ni travaillé depuis très-longtemps, il approcha sa table du lit et se saisit avidement d'un de ses livres et se coucha. Il lisait à peine depuis dix minutes, qu'un craquement le fit tressaillir. C'était sa tante qui poussait la porte, en camisole, une lampe à la main.

—Ah ! tu es couché ; j'ai vu de la lumière chez toi... Il est si tard...

—Oui, balbutia Joseph, je lisais un peu avant de m'endormir.

—Tu te gêteras la vue ; il n'y a rien de si mauvais.

Joseph tremblant, éteignit sa chandelle autant par frayeur que pour se débarrasser de la vue de cette apparition. Mme. Lagache demeura éclairée par le lumignon qu'elle portait, et, ses traits portant leur ombre disforme de bas en haut sous les hardes bizarres de son bonnet de nuit, Joseph conçut je ne sais quelle horrible image du loup coiffé du petit Chaperon-Rouge : il se précipita sous ses couvertures.

—Bonne nuit, lui cria Mme. Lagache.

Il répondit d'une voix étouffée :

—Bonne nuit, ma tante.

Il n'entendit plus que les ronflements d'Etienne, qui dormait tout près, et fut quelque temps à se remettre de son saisissement.

La suite au prochain numéro.

DECES.

—Le barreau de Montréal vient de perdre dans Wm. Walker, éc., décédé lundi à l'âge de 46 ans, un de ses plus beaux ornements, une de ses gloires. Mr. Walker était alité depuis plusieurs semaines et conserva, pendant toute sa maladie, cette force d'esprit qui le distinguait si bien. Il est mort après avoir joué un rôle dans la politique du pays où ses talents ont brillé comme au barreau. Les idées politiques de cet homme mort prématurément étaient d'un caractère libéral, quoiqu'il fut pendant un tems d'un parti qui ne s'intitulait pas de ce nom. Nous devons, dans ce pénible moment mettre toutes les autres considérations de côté pour nous unir au concert de regrets que ne manquera pas de créer la perte de ce recommandable avocat plein de talents, de zèle professionnel et d'aimables qualités personnelles.

Aurore.

PENSION PRIVÉE.

LES PERSONNES qui désireraient se procurer une BONNE ET EXCELLENTE PENSION PRIVÉE, devront s'adresser, rue St. George, No. 13, près la rue Craig, chez les Demoiselles AMHERST, qui feront tout leur possible pour contenter ceux qui les favoriseront de leur patronage.

Montréal, 12 avril, 1844.

A V I S.

ON demande à Sr. VALENTIN un MAITRE D'ÉCOLE marié. S'il savait les langues Française et Anglaise, il serait préféré. S'adresser à JOSEPH BISSONET, écuyer, Commissaire d'École.

ON a besoin dans la paroisse du SAULT AU RÉCOLLET d'un MAITRE D'ÉCOLE capable d'enseigner le Français et l'Anglais, et muni de bonnes recommandations. On préférerait un homme avec sa femme s'ils étaient capables d'enseigner tous deux. S'adresser aux commissaires de la paroisse, ou à M. VINET curé du lieu. Les lettres franches de port.

LE JOURNAL D'AGRICULTURE CANADIEN.

LE SOUSSIGNÉ annonce respectueusement qu'il a commencé la publication d'un Journal mensuel, dans la langue française, qui sera exclusivement dévoué à la dissémination d'informations utiles pour les agriculteurs.

Les fermiers et autres qui ont un intérêt au bien du pays sont priés de lui donner leur support. Les ordres devront être adressés francs de port aux imprimeurs Lovell et Gibson, rue St. Nicolas, qui y donneront une promptue attention.

2 avril 1844.

WM. EVANS,
Editeur et Propriétaire.

LA CRISE MINISTÉRIELLE

ET

L'ION. M. VIGER.

A vendre à la librairie du soussigné.

Prix, 30 Sous.

C. P. LEPROHON.

A LOUER.

UNE MAISON de pierre à trois étages faisant l'encoignure des rues Ste. Marie et Salaberry, avec jardin et dépendances, faubourg Québec.

AUSSÍ

UNE AUTRE MAISON en bois à deux étages faisant l'encoignure des rues St. Denis et Sherbrooke, Cotcau-Barron, avec jardin et dépendances. Pour ces deux maisons s'adresser à l'ÉVÊQUE.

A VENDRE.

Au Bureau des Mélanges, et chez MM. les libraires de la ville, le CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE ET CIVIL pour l'année Bissextile 1844.

NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE RELIEUR.

LES SOUSSIGNÉS informent très-respectueusement leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir UNE BOUTIQUE DE RELIEUR, dans la rue Ste. Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de MM. J. STARKE et Cie. et de LOUIS PERRAULT. Les ouvrages de toutes espèces appartenant à leur branche seront exécutés avec célérité et dans les derniers goûts aux prix les plus réduits.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

Montréal, 10 novembre 1843.

EN VENTE A CE BUREAU,
PETIT MANUEL

DE

L'ARCHICONFRÉRIE

Du Très-Saint et Immaculé

CŒUR DE MARIE,

Etablie dans l'église cathédrale de Montréal, le 7 février 1841.

QUATRIÈME ÉDITION EN CANADA,

AVEC L'APPROBATION DE MGR. DE MONTRÉAL.

PETIT ABRÉGÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE DU CANADA, suivi de quelques NOTIONS GRAMMATICALES pour faciliter aux enfants l'étude de la langue anglaise à l'usage des écoles du diocèse. 1ère. édition. Prix : 15 sols.

UNE FEUILLE contenant l'énoncé des obligations, des indulgences et des privilèges attachés à la CONFRÉRIE DU SCAPULAIRE, suivie du Billet d'Admission.

RÈGLEMENT DE LA CONGRÉGATION DES FILLES.

ÉTABLIE DANS PLUSIEURS PAROISSES DE CE DIOCÈSE.

RECUEIL DE LITANIES

A L'USAGE DES SŒURS DE CHARITÉ.

DES CARTES DE TEMPÉRANCE TOTALE.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 1d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY,
IMPRIMÉ PAR J. A. FLINQUET.

PRE.
PRE.